Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260902-2671-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Commune de Meslan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 SEPTEMBRE

L'an deux mil vingt-six, le deux septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Meslan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien Wacrenier, Maire.

Date de convocation : 27/08/2026

Présents : Sébastien WACRENIER, Daniel HENAFF, Laëtitia ROYANT, Ange LE LAN, Chantal PICARDA, Sylviane ROUYER, Nicolas HALOPEAU, Olivier EVANNO, Ann-Gaëlle LAUNAY, Véronique TURRINI, Pierre-Ange LE FRAPPER, Karine LE COURT, Xavier COMBE.

Absents excusés : Nicolas DEL SORDO

Pauline MASSCHELEIN

Secrétaire de séance : Véronique TURRINI

Membres en exercice	15
Membres présents	13
Membres votants	13

DELIBERATION 2026-71
ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

Monsieur Le Maire explique que le CAUE du Morbihan est une association loi 1901 créée à l'initiative du département et de l'Etat dans un cadre statutaire défini par le Conseil d'Etat. Son conseil d'administration regroupe des représentants des services de l'Etat, des collectivités et des personnes qualifiées. Dans le Morbihan, 75 % des communes y sont adhérentes.
Le CAUE offre aux adhérents un service d'ingénieurie territoriale en urbanisme et en architecture à moindre coût.

Les collectivités peuvent consulter le CAUE sur tout projet d'architecture, d'urbanisme, d'environnement ou de paysage. Cette mission de conseil se pratique en amont des études et projets et en dehors de toute maîtrise d'œuvre. L'objectif premier du CAUE est de favoriser la réalisation d'aménagements de qualité. Il accompagne les collectivités sur différentes problématiques :

- la réalisation d'équipements publics,
- l'aménagement d'espaces publics,
- le lancement d'opérations d'aménagement (extension d'urbanisation, renouvellement urbain),
- l'urbanisme réglementaire (PLU, carte communale, etc.),
- la définition d'approche stratégique (plan de développement urbain, charte de territoire, etc.)...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- ADHERE au CAUE pour l'année 2026

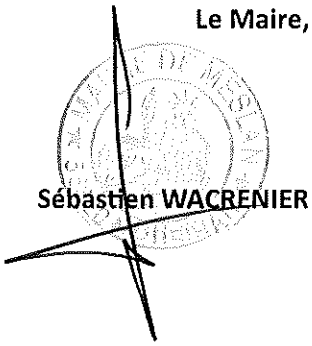
Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 056-215601311-20260902-2671-DE

- PRECISE que l'adhésion au CAUE est de 0.35 € par habitant soit 517.65 € (population retenue 1479)
- PREVOIT les crédits nécessaires au budget.

Fait à Meslan, le 03 septembre 2026

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,



Sébastien WACRENIER



Le secrétaire de séance, Véronique TURRINI